

Réponse de la Ville de Châteauguay en lien avec l'article « Terre Faubert : La Ville de Châteauguay mise en demeure »

Châteauguay, le 10 décembre 2024 – En réponse à l'article « Terre Faubert : La Ville de Châteauguay mise en demeure » publié dans *Le Soleil* le 9 décembre 2024, la Ville confirme que les décisions et les règlements adoptés dans le cadre du processus menant à l'adoption du plan particulier d'urbanisme (PPU) de la Terre Faubert, ont été pris, entre autres, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que les lois applicables.

La Ville entend contester fermement toute procédure intentée à son encontre dans ce dossier.

Par ailleurs, la Ville de Châteauguay précise ne pas avoir reçu ladite mise en demeure à l'heure actuelle et, pour le moment, fera preuve de réserve dans ce dossier compte tenu du fait qu'il risque de se judiciairiser.

Finalement, la Ville évalue ses recours juridiques quant à la désinformation des propos tenus publiquement par le groupe Boisés et écologie Châteauguay (BEC) et par certains de ses membres, dont certaines déclarations publiques sont jugées diffamatoires. À cet effet, la Ville étudie ses options et entend entreprendre les actions appropriées contre les individus concernés.

- 30 -